

Image not found or type unknown



Remboursement caution de loyer

Par **rbouhier**, le **30/10/2008** à **02:27**

mon locataire n'a pas respecter les 3 mois de préavis je me refuse de lui rembourser sa caution,sa résiliation ne fait pas parti d'une mutation ou de cas de force majeur.LE règlement,le bail donne 1 mois de préavis.Ce couple etait gérant d une crêperie a leur compte tarn et gne puis ils sont partis dans la région du sud ouest aux environs de biaritz. ils m'ont fait perdre 2 mois de loyer et 3 mois de recherche.ces personnes m'ont saisi en procès.que dois je faire.pour info ma maison etait gérer par une agence qui je pense n'a pas son devoir. dans l'attente de votre conseil je vous prie MMe-MR mes respectueuse s salutations